



## Sos merci de m aider pour ma fille

Par **MUNIER**, le **06/10/2011** à **16:05**

Bonjour,

j ai fais suivre ma fille par un psy de pmi pendant une annee et il c est permi de faire appel a un juge pour enfant.

je ne suis pas une mere indigne

je dois trouver un spy et souhaiterais ne plus continuer avec celui.ci et en prendre un autre.

n ayant pas les moyens de prendre un liberal, puis je demander a ce qu un autre psy me soit accorder ( le responsable du pmi, ma annonce que c etait un malentenu entre ce psy et moi et que l on etait capable de dialoguer et de continuer les rdv avec ma fille sans changer de psy)

je n ais plus confiance en celui ci.

peu t il me forcer a continuer et peut il me refuser un autre psy en me disant d aller chez un liberal si je ne continu pas avec celui ci ?

merci a vous tous

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **17:18**

Vous ne pouvez pas choisir votre thérapeute dans un CMP déjà surchargé. Quelquefois, on

doit faire des sacrifices pour prendre un libéral secteur 1